

Compte rendu de la séance du 19 Mai 2022

L'an 2022 et le 19 Mai à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie sous la présidence de JUSZCZAK Martine Maire

Présents : Mme JUSZCZAK Martine, Maire, Mme TERRIEN Sylviane, M CHAMPIGNY Jean-Marc, Mmes : GUÉRIN Adeline, LESUEUR Mélissa, NEVEU Martine, PAZARKIC Vesna, MM : BRISSEAU Noé, DANIEAU Jean Michaël, LAFAIRE Jean Marie, OCHAB François

Absents ayant donné procuration : MM : AUCLIN Renaud à Mme GUÉRIN Adeline, ROCHER Sylvain à M. BRISSEAU Noé

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 13
- Présents : 11

Date de la convocation : 13/05/2022

Date d'affichage : 13/05/2022

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-Préfecture de Chinon, le : 25/05/2022 au 13/06/2022 et publication ou notification du : 25/05/2022 au 13/06/2022

A été nommé(e) secrétaire : Mme LESUEUR Mélissa

Objet(s) des délibérations

Propos liminaires

Madame le Maire ouvre la séance à 19 h en excusant :

- Renaud AUCLIN ayant donné procuration à, Adeline GUERIN
- Sylvain ROCHER ayant donné procuration à Noé BRISSEAU,

SOMMAIRE

TRAVAUX DE VOIRIE : DEVIS SAS CHALLUAU - 2022024

TRAVAUX DE BORNAGE : DEVIS - 2022025

RGPD - PHASES 2 ET 3 : DEVIS - 2022026

ACHAT ARMOIRE FORTE : DEVIS - 2022027

ORANGE - REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - 2022028

BANQUET DES SENIORS : DEVIS - 2022029

TRAVAUX DE VOIRIE : DEVIS SAS CHALLUAU réf : 2022024

Madame le Maire expose que des travaux d'arasement ont été effectués au lieu-dit et aux alentours La Neuptière. Le devis reçu en janvier comportait l'intervention d'un engin 6 roues qui s'est avéré inutile, des agriculteurs ayant mis leurs remorques pour évacuer la terre, à disposition de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTÉ** le devis de la société SAS TRAVAUX PUBLICS Y. CHALLUAU- 3 rue de la Gare - 37500 LIGRÉ, pour le décapage en bordure de route au lieu-dit la Neuptière, d'un montant de 2 040 € HT, soit 2 448 € TTC.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

TRAVAUX DE BORNAGE : DEVIS réf : 2022025

Madame le Maire expose que des travaux de bornage vont avoir lieu, à savoir :

- Au lieu-dit la Pointe : le chemin sera borné du côté des Ardivaux pour l'implantation d'un poteau béton sur la parcelle (selon conseil municipal du 18 novembre 2021)
- Au lieu-dit la Duboiserie pour le stationnement futur du nouvel abribus pour le ramassage scolaire (déplacement de celui actuellement situé route de Sazilly)
- rue de la Guimarderie afin de redélimiter le domaine communal par suite d'un arrêté d'alignement pris en 1996.

Pour cela, des devis ont été demandés à la Société AGEA ainsi qu'au Cabinet Branly-Lacaze.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **ACCEPTÉ** les devis de l'entreprise AGEA - 84 rue du Maréchal Foch - 86100 CHATELLERAULT pour

les montants suivants :

- La Pointe : 1 175.20 € HT soit 1 410.24 € TTC,
- La Duboiserie : 714.80 € HT soit 857.76 € TTC.
- La Guimarderie : 968.30 € HT soit 1 161.96 € TTC

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Arrivée de Noël Brisseau à 19h16.

RGPD - PHASES 2 ET 3 : DEVIS réf : 2022026

Madame le Maire expose que la phase 1 du Règlement Général de Protection des données a été réalisée par l'agence RGPD Val de Loire - 39 rue des Granges Galand - 37550 Saint-Avertin.

Il en ressort une revue de conformité qui met en avant les besoins de la commune pour répondre aux objectifs du RGPD en phase 2, ainsi que la nomination d'un Délégué à la Protection des Données (DPD ou DPO) en phase 3.

A noter toutefois que la commune répond déjà à 56% aux exigences de ce règlement, ce qui est meilleur que la moyenne des communes du département d'Indre-et-Loire.

Il reste donc à finaliser l'obligation en la matière pour les phases 2 et 3, pour lesquelles la société ayant réalisé la phase 1 propose un devis, d'un montant de 505 € HT/an pour la mission phase 2, et 1 100 € HT/an pour la mission phase 3 avec des échéances sur une période de 6 ans.

Il a été demandé à l'agence RGPD d'éclaircir quelques points, sur les conditions générales de vente notamment et par rapport à la lettre de mission. Ceux-ci vont être abordés lors d'une réunion téléphonique prévue le 30 mai. Sous réserve de la remise à jour des documents par rapport aux éclaircissements apportés, les élu.es, après en avoir délibéré, acceptent le devis de l'agence RGPD de Saint Avertin, pour un montant total mutualisé *de 8530 € HT (10236 € TTC), se répartissant sur 6 années (2022 à 2027 incluses) :

- **Phase 2 :** Mise en conformité, production et optimisation des documents : 3030 € HT (3636 € TTC), soit 505 € HT/an pour les années 2022 à 2027 incluses,
- **Phase 3 :** Maintien et suivi DPO externalisé : 5500 € HT (6600 € TTC) → année 2022 offerte, soit 1100 € HT/an pour les années 2023 à 2027 incluses.

Pour l'année 2022, seule la phase 2 sera facturée. Pour les années 2023 à 2027 inclus, seront facturées la phase 2 (505 € HT/an) et la phase 3 (1 100 € HT/an) soit 1 605 € HT/an sur 5 ans.

**Le tarif a été mutualisé en raison de la mise en œuvre du RGPD avec cette même société par d'autres communes du secteur.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **ACCEPTE** le devis de l'agence RGPD Val de Loire - 39 rue des Granges Galand - 37550 Saint-Avertin pour un montant de 505 € HT soit 606 € TTC pour l'année 2022, puis 1 605 € HT/an soit 1 926 € TTC/an pour les années 2023 à 2027.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

ACHAT ARMOIRE FORTE : DEVIS réf : 2022027

Pour donner suite à la réalisation de la phase 1 du RGPD, Madame le Maire indique qu'il s'avère nécessaire de conserver un certain nombre de documents sensibles dans une armoire forte complémentaire à celle déjà existante et qui contient notamment toutes nos archives d'état-civil depuis 1529.

Après avoir consulté plusieurs catalogues, il est proposé aux élu.es 2 modèles parmi les moins chers du marché, et répondant à nos besoins, l'un des Ets Fabrègue, l'autre des Ets Sedi.

Après en délibéré, le Conseil Municipal, **ACCEPTE** l'achat d'une armoire forte blindée afin de protéger un certain nombre de documents sensibles, selon devis des ETS FABRÈGUE pour un montant de 2 164.90€ HT soit 2 597.98 € TTC

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

ORANGE - REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC réf : 2022028

Madame le Maire expose qu'en application du décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005, relatif aux droits de passage sur le domaine public routier, Orange est tenu de déclarer aux gestionnaires de voirie l'occupation qui est faite par ses infrastructures de télécommunication sur le domaine public routier dont ils ont la charge.

En conséquence, la Commune de Lémeré a la possibilité de facturer à Orange, une redevance annuelle.

Conformément au décret qui définit les modalités en matière tarifaire en son article R20-52, les valeurs maximales des redevances sont fixées chaque année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE** de facturer la somme correspondante selon le tableau ci-après :

	KM	Tarif au KM	Total
Artères aériennes	18.771	56.85 €	1 067.13 €
Artères en sous-sol	1.374	42.64 €	58.59 €
Emprise au sol (m ²)	0.5	28.43 €	14.21 €
TOTAL			1 139.93 €

Soit pour un montant total de redevance pour 2022 de : 1 139.93 €

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

BANQUET DES SENIORS : DEVIS réf : 2022029

Madame le Maire expose que l'épidémie de Covid étant en recul, il est envisageable d'organiser à nouveau cette année, le banquet des seniors, à la date du 22 octobre 2022.

La question de la reconduction du bon d'achat de 15 € auprès du K'di fermier est également à l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** le devis de Mr DOUSSET Bertrand, domicilié 15 ter Rue Clément Touillet 86230 SAINT GERVAIS LES TROIS CLOCHERS, pour le repas des séniors, prévu le samedi 22 octobre 2022, au tarif de 40 € par personne.
- **ACCEPTE** également la reconduction du bon d'achat d'un montant de 15,00 € auprès de K'di Fermier - 33, route de Tours - 37120 CHAVEIGNES, pour les personnes qui ne peuvent pas participer au repas.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Animation journées du patrimoine le 17 septembre

Comme en 2021, Madame le Maire propose d'organiser une animation musicale en fin d'après-midi le 17 septembre prochain. Sur suggestion de Mme Terrien, Madame le Maire avait contacté le groupe « Les vigneron chantants de Chinon », dont le tarif est de 500 € pour une prestation de 2 heures. Ce groupe n'étant plus disponible, pour la date souhaitée, M. Jean-Marie Lafaire propose de contacter le duo « Marcel & Marcelle ». Mme le Maire lui demande s'il veut bien se charger de ce dossier, ce qu'il accepte.

Modification de dates de conseils municipaux

Le conseil municipal prévu le 09 juin reporté au 30 juin, et celui du 15 septembre avancé au 8 septembre.

Journée nettoyage du cimetière

Madame le Maire propose d'organiser une journée « Nettoyage du cimetière » à laquelle sont conviées toutes les bonnes volontés de la commune. Cette journée serait programmée fin octobre, un peu avant la Toussaint, et un déjeuner ou buffet serait offert aux participants. Accord de principe des élu.es (date à finaliser).

Anciens combattants : Don versé sur le compte de la mairie.

Madame le Maire annonce la dissolution de l'Amicale des anciens combattants de Lémeré. Les statuts de cette association prévoient que le reliquat des actifs financiers soient versés au CCAS de la commune. Le versement est en attente.

Composteur communal,

Madame le Maire annonce que Mme Sylviane Terrien a récupéré un composteur auprès du SMICTOM et que ce dernier sera placé derrière la petite salle pour les locataires des salles. Mme le Maire précise qu'il s'agit là d'une expérience, qui si elle porte ses fruits pourrait conduire à une expansion de dépôts de composteurs dans d'autres lieux dans la commune.

Gratuité des sacs poubelles noirs

Madame le Maire propose de reconduire la gratuité des sacs poubelles noirs pour les lémeréziens. Accord des élu.es sur ce point.

Travaux phase finale de l'église

Madame le Maire annonce avoir signé un avenant avec la Fondation du Patrimoine pour la poursuite des travaux sur l'église et avoir sollicité une subvention auprès de la Sauvegarde de l'Art Français.

Etablissement du tableau des permanences des élections législatives des 12^e et 19 juin.

Complément de compte-rendu:

Madame le Maire constatant qu'il n'y a ni question, ni abstention, ni voix contre, le Procès-verbal de la séance du 03 mars 2022 est approuvé à l'unanimité.

Séance levée à: 20:30

En mairie, le 24/06/2022

Le Maire

Martine JUSZCZAK

